

## Déclaration de Willy Brandt au sommet de La Haye (1er décembre 1969)

**Légende:** Le 1er décembre 1969, en ouverture du sommet européen de La Haye, le chancelier allemand Willy Brandt insiste sur l'importance et sur les enjeux d'un élargissement des Communautés européennes et développe ses idées quant à l'approfondissement de la construction européenne.

**Source:** Bulletin des Communautés européennes. Février 1970, n° 2. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes. "Déclaration de Willy Brandt ", p. 37-45.

**Copyright:** Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/declaration\\_de\\_willy\\_brandt\\_au\\_sommet\\_de\\_la\\_haye\\_1er\\_decembre\\_1969-fr-840ec5a1-a449-4822-9662-49e92450c706.html](http://www.cvce.eu/obj/declaration_de_willy_brandt_au_sommet_de_la_haye_1er_decembre_1969-fr-840ec5a1-a449-4822-9662-49e92450c706.html)

**Date de dernière mise à jour:** 19/12/2013

## Déclaration de Willy Brandt (La Haye, 1er décembre 1969)

### I

Si l'Europe se portait bien, nous ne nous serions pas rencontrés ici aujourd'hui. Si notre Communauté avait déjà à parler d'une seule voix, notre thème principal serait la politique étrangère: la question d'un règlement de paix européen, les négociations avec les Etats d'Europe orientale, nos intérêts eu égard au conflit du Moyen-Orient.

Au lieu de cela, le succès ou l'insuccès de notre conférence se mesurera — à juste raison — au fait que nous réussissons ou que nous ne réussissons pas à engager le navire de la Communauté européenne dans des eaux libres. Quant à nos problèmes plus particuliers, nous ne pourrions nous soustraire aux décisions nécessaires, car nos concitoyens doivent comprendre à nouveau que l'Europe est plus qu'une question d'organisation de marchés, et la jeunesse doit se rendre compte que l'Europe est autre chose que le souvenir d'un passé de sombre gloire.

A cet égard, nous sommes certainement d'accord pour dire que notre Communauté ne doit pas être un nouveau bloc, mais un système exemplaire qui pourra servir d'élément de construction à un règlement de paix paneuropéen bien équilibré. C'est dans cet esprit que la République fédérale d'Allemagne cherche à s'entendre avec l'Est, en coopération et d'un commun accord avec ses partenaires occidentaux.

Les liens dans lesquels nous nous sommes engagés ensemble doivent être indissolubles et toujours plus étroits. Si nous voulons aboutir à l'harmonisation nécessaire, nous devons nous aider mutuellement, c'est-à-dire que nous devons pratiquer la solidarité. Je déclare au nom du gouvernement fédéral que nous y sommes prêts. Cette volonté est soutenue par l'approbation de notre opinion publique.

Mais il est évident que notre opinion publique veut aussi savoir quelles conséquences les obligations européennes entraînent pour elle. Comme tous les autres, il faut aussi que le gouvernement allemand puisse mettre en évidence que les efforts que l'on exige de lui sont judicieux, appropriés et bien définis et que la voie du rapprochement de l'Europe occidentale est politiquement la bonne.

Nous ne nous substituons pas aux institutions communautaires établies. Cette rencontre signifie davantage qu'une forme surélevée du travail de routine nécessaire de Bruxelles.

### II

C'est pour cela que je dis en toute franchise: le Parlement et l'opinion publique de mon pays attendent de moi que je ne rentre pas de cette conférence sans arrangements concrets dans la question de l'élargissement de la Communauté.

Cette question nous occupe depuis des années. Elle appartient, en vertu du Traité, aux questions fondamentales de notre Communauté et il n'était écrit nulle part que nous ne pourrions envisager ce thème qu'après la période transitoire. La position allemande est bien connue depuis des années. Je suis d'avis que nous ne pouvons pas différer plus longtemps ce thème.

Premièrement, l'expérience a montré que le retard apporté à l'élargissement risque de paralyser la Communauté. En second lieu, il répond aux intérêts communs que la Communauté s'élargisse à une époque où nous nous efforçons de réaliser un rapprochement Est-Ouest. En troisième lieu, la Communauté doit déborder le cadre des Six si elle veut s'affirmer dans le domaine économique et technologique à côté des géants, et assumer sa responsabilité sur le plan politique mondial.

Je n'hésite pas à ajouter un quatrième argument: celui qui craint que le poids de l'économie de la République fédérale d'Allemagne puisse affecter l'équilibre à l'intérieur de la Communauté, devrait aussi, pour cette raison même, être favorable à son élargissement.

En tout cas, je tiens à affirmer ceci: sans l'Angleterre et les autres Etats qui sont prêts à adhérer à la Communauté, notre Europe ne peut pas devenir ce qu'elle doit et ce qu'elle peut être.

A la suite des discussions préalables à cette conférence, j'ai l'impression que nous sommes, en principe, d'accord en ce qui concerne l'élargissement, et nous ne saurions sous-estimer ce fait. Je voudrais, en l'occurrence, m'adresser tout spécialement au président de la République française: si, aujourd'hui, la France répond à notre volonté clairement exprimée d'achever et de développer la Communauté avec la confiance que réclame son élargissement, nous aurons alors tout lieu de nous réjouir et d'applaudir.

Au-delà du principe même, nous sommes d'accord pour dire que les Etats candidats auraient à accepter les Traités, les buts des Traités et les réglementations communautaires existantes.

Nous sommes aussi d'accord pour dire que les lignes directrices du développement ultérieur, qui devraient être fixées par nous, devront être soumises aux pays candidats. Celles-ci devraient aussi être acceptées par les pays candidats, après qu'elles auront été concrétisées en décisions ayant forme légale. Une telle procédure permettra — j'attache de l'importance à le constater — de mener le développement et les négociations d'adhésion parallèlement, de façon à ce qu'aucun des deux processus ne retarde l'autre, mais qu'ils se soutiennent de façon optimale.

Ainsi, les positions de départ des négociations sont suffisamment préparées pour que rien n'entrave plus, à bref délai, leur fixation définitive. Je propose donc de faire savoir aux pays candidats que nous estimons possible de commencer les négociations au printemps 1970.

Nous devrions prendre, au cours des négociations, les décisions nécessaires à cet effet concernant les desiderata d'adaptation et de transition des pays candidats, et présenter ces décisions à nos partenaires comme une position de la Communauté.

Souvent, on ne parle que de l'Angleterre, mais cela ne doit pas être interprété comme si nous négligeons les autres pays candidats.

### III

L'intérêt de l'Europe commande que nous ne perdions pas non plus de vue les relations futures avec les autres pays membres de l'AELE, Je pense ici, compte tenu de la situation géographique de mon pays, et non pas en dernier lieu, à l'Autriche et à la Suisse. La Suède pose, nous le savons, un problème encore en suspens qu'elle ne peut finalement résoudre qu'elle-même dans le cadre de ses contacts étroits avec les autres pays Scandinaves.

L'imbrication économique entre les pays non alignés et la Communauté, la libre circulation réalisée au sein de l'AELE, mais également le rôle politique que jouent ces pays dans le système d'Etats européen, commandent de trouver une vaste solution économique dans laquelle ils soient intégrés. Une communauté qui poursuit résolument son développement économique et ses buts politiques peut aussi défendre à l'extérieur une telle solution, nécessaire dans l'intérêt de l'Europe tout entière. La Communauté ne modifie pas sa propre nature du fait qu'elle tient compte de situations particulières par l'adoption de mesures spéciales. Elle ne devient pas elle-même une zone préférentielle, mais reste une Communauté.

Le gouvernement fédéral est d'avis que les Etats dont il s'agit ici devraient, suffisamment tôt, émettre leurs vœux et être informés de leurs possibilités. Je propose, à cet effet, des entretiens communs avec les pays candidats et avec les pays qui s'intéressent à d'autres formes de coopération. Cette rencontre devrait avoir lieu dès que possible après l'ouverture des négociations d'adhésion.

### IV

Bien que nous nous occupions essentiellement ici d'autres tâches, j'estime souhaitable de nous décider à une nouvelle tentative de coopération en politique étrangère. Cela devrait signifier davantage que la seule reprise

ou la poursuite des échanges de vues au sein de l'UEO.

D'anciennes divergences de vues au sujet du cercle des participants à une coopération qualifiée en matière de politique étrangère se dissiperaient si nous envisagions l'élargissement de la Communauté et la coopération politique dans une seule et même perspective. Par là, nous réaffirmerions aussi, dans un cercle plus large, la finalité politique de la Communauté, sans pour autant que les sphères de l'union économique et de la coopération politique fussent être entièrement congruentes.

Je propose donc que nous chargions les ministres des affaires étrangères d'élaborer un projet d'arrangement en vue d'un développement graduel de la coopération politique entre les Etats membres de notre Communauté, et ceci dans l'hypothèse de son élargissement.

Pour le moment, il importerait que nous harmonisions bien nos points de vue à l'égard des thèmes d'une conférence paneuropéenne. J'espère que nos représentants au Conseil de l'OTAN feront de leur mieux, dans les prochains jours, pour apporter une contribution constructive à cet égard. Personne ne devrait pouvoir douter du fait que nous voulons — après une préparation minutieuse et avec la participation de nos alliés américains — collaborer à des solutions qui aboutissent à une plus grande sécurité tout en réduisant l'armement, et qui permettent de réaliser davantage de coopération pratique entre l'Est et l'Ouest.

V

L'imbrication croissante des six économies nationales a, en même temps, entraîné une interdépendance grandissante du développement économique général de nos pays. Des déséquilibres économiques entre eux se répercutent aujourd'hui directement et sans retard notable sur le développement général de la Communauté. Les tendances inflationnistes dans un pays menacent vite la stabilité dans l'autre pays, ainsi que l'équilibre à l'intérieur de la Communauté. Cela entraîne des distorsions et des restrictions dans les échanges de marchandises, de services et dans les mouvements de capitaux; le marché commun agricole est menacé. Ce développement peut porter préjudice à la Communauté dans son ensemble. Cette menace ne pourra être écartée que si nous progressons plus rapidement vers une communauté de croissance et de stabilité.

Mon Gouvernement est prêt à s'engager dans la voie d'une telle union économique et monétaire, et ce objectivement, pas à pas et de façon réaliste. Les différences de structures entre nos Etats et les divergences qui subsistent dans les buts et les comportements de politique économique sont des réalités qui ne peuvent être modifiées que par des efforts énergiques et communs. A cet effet, un comportement convergent des grands groupes sociaux est également nécessaire.

L'harmonisation des objectifs poursuivis doit s'accomplir, dans une première étape, parallèlement à une coordination efficace de la politique économique à court terme. La fixation de buts quantitatifs à moyen terme en matière de politique économique constitue, à cet égard, une tâche importante. Si nous réussissons à développer une politique économique commune, il nous sera possible, dans une seconde étape, de réaliser l'union économique et monétaire.

Un tel développement rendra nécessaire la création d'un Fonds de réserves européen. A cet égard également, je vous affirme que le Gouvernement fédéral est pleinement disposé à coopérer. Dès que les conditions nécessaires seront remplies, nous collaborerons à la création du Fonds de réserves européen et à la fixation de ses modalités. Nous serons disposés à transférer alors à un tel Fonds une certaine partie de nos réserves monétaires qui seraient administrées en commun avec la part proportionnelle de réserves que nos partenaires y déposeraient.

Jusqu'à présent déjà, le Gouvernement fédéral a toujours apporté la preuve de sa solidarité en matière de politique monétaire. Nous souhaitons que les décisions prises à cet égard par le Conseil soient, autant que possible, concrétisées encore dans le courant du mois.

Nous devrions essayer, par ailleurs, de fixer un calendrier pour la création de l'union économique et

monétaire dans le sens d'une communauté de stabilité à caractère d'universalité. Je propose que le Conseil se penche sur cette importante question et qu'on lui demande d'élaborer, en étroite coopération avec la Commission, les détails des étapes d'un tel plan et d'adopter ce plan dans le courant de l'année 1970.

Si nous prenons une telle décision, nous illustrerons clairement notre volonté solidaire. Prenons résolument un nouveau départ.

## VI

Il est reconnu que nos pays ont pour tâche de travailler ensemble dans les domaines de la politique scientifique et technologique; on a déjà beaucoup parlé et on a aussi beaucoup écrit à ce sujet. Mais les conclusions qui en résultent ne sont tirées que peu à peu. Certaines propositions raisonnables ont été soumises à la Communauté. Celles-ci doivent toutefois s'inscrire dans le cadre d'une politique technologique européenne cohérente, ce qui ne peut se faire sans décisions politiques.

Ceci s'applique notamment à l'Euratom. Il ne serait donc — je le dis ouvertement — ni acceptable ni conforme à l'esprit de notre coopération de parler d'achèvement, de développement et d'élargissement, tout en admettant que le Centre de recherches commun de l'Euratom, construit au prix de crédits élevés, soit mis en question, et cela parce que nous ne pouvons aboutir à un accord sur l'utilisation et la mobilisation de crédits qui semblent peu importants, comparés à l'ensemble du financement communautaire projeté.

Il me semble que nous ne progressons pas suffisamment vite en utilisant la méthode actuelle de programmes communautaires adoptés à l'unanimité, très détaillés et limités au secteur nucléaire. Nous ne pouvons examiner ici, en détail, le programme de recherches, mais nous pouvons — et c'est ce que je voudrais vous proposer — manifester notre volonté commune de surmonter la crise de l'Euratom. Pour y arriver, nous devrions convenir de garantir l'existence du Centre de recherches commun, d'étendre ses activités à des domaines non nucléaires et d'organiser ses structures et sa méthode de travail de façon plus flexible.

## VII

Puisqu'il est question du développement de la Communauté, je me dois aussi de dire un mot au sujet des institutions. Nous dépendons de leur fonctionnement conforme aux dispositions du Traité. Cela apparaîtra de façon plus évidente encore lorsque nous serons engagés dans la phase d'élargissement.

Je propose,

- de resserrer la méthode de travail du Conseil,
- d'étoffer les compétences exécutives de la Commission en fonction des tâches qui lui sont dévolues,
- et d'étendre les pouvoirs du Parlement européen, surtout en lui attribuant le contrôle budgétaire.

La structure de la Communauté doit être harmonisée avec les principes du contrôle parlementaire. A cet égard, on ne doit pas perdre de vue le principe de l'élection au suffrage direct, fixé dans le Traité.

## VIII

L'entrée de la Communauté dans ce qu'on appelle la *phase définitive* est fixée par le Traité au 1<sup>er</sup> janvier 1970. Nos gouvernements sont convenus, au sein du Conseil, de partir de l'hypothèse que la période de transition ne sera pas prolongée. Nous devons, par conséquent, faire tout ce qui est en notre pouvoir pour que l'on puisse prendre les décisions nécessaires.

Il est apparu au sein du Conseil que l'on ne pourra, d'ici la fin de l'année, mener à bien tout ce qui devrait l'être avant la fin de la période transitoire, entre autres des questions auxquelles l'Allemagne s'intéresse beaucoup, telles que certaines mesures d'harmonisation fiscale, de politique commerciale et d'autres

concernant la suppression des restrictions qui subsistent sur le marché intérieur. Nous avons confiance dans la volonté exprimée de toutes parts de résoudre dès que possible les questions en suspens et renonçons à exiger des solutions intégrales d'ici la fin de l'année.

Les difficultés réelles se situent, nous le savons tous, dans le domaine du financement agricole. Ce problème difficile revêt, pour le Gouvernement fédéral, un côté de principe et un côté pratique.

Nous approuvons le principe de la solidarité européenne, qui doit également rester valable au cours de la phase de développement et d'élargissement de notre Communauté. La nature et l'importance du financement dépendent de la forme que revêtira la politique agricole. Or, cette politique fonctionne de manière insatisfaisante pour deux raisons:

En premier lieu, la Communauté produit des excédents croissants. Leur financement engage de plus en plus de moyens financiers qui sont nécessaires ailleurs. Aussi la politique est-elle qualifiée d'anti-économique et elle discrédite nécessairement notre Communauté dans l'opinion publique, d'autant plus que les consommateurs se sentent mis à l'écart. En outre, il dépassera notre capacité financière si cette évolution se poursuit. De plus, nous encombrons les marchés agricoles mondiaux de nos excédents, ce qu'il nous faut éviter par égard au commerce mondial. Aussi devons-nous, pour des raisons économiques et financières, mais également pour des raisons politiques, déployer des efforts énergiques pour maîtriser le problème des excédents. Pour cela, il est en tout cas nécessaire de procéder à une réforme complète des organisations de marché, instruments de la politique agricole.

Le fonctionnement de la politique agricole est, en second lieu, handicapé du fait que chacun de nos pays se trouve placé devant des problèmes structurels non résolus dans le domaine agricole. Leur solution est urgente si nous voulons aboutir à des structures équilibrées dans nos économies générales. De telles structures, à leur tour, sont la condition de l'harmonisation économique nécessaire à l'échelon communautaire.

Cependant, la réforme des structures agricoles doit rester dans une large mesure sous la responsabilité de nos gouvernements. Car l'expérience montre que même les différents gouvernements doivent déléguer les tâches de la politique structurelle à des échelons inférieurs. Ce qui importe avant tout, c'est que nous poursuivions tous résolument la politique structurelle et que nous la coordonnions en fonction du rapprochement de nos économies nationales.

Afin d'éviter des malentendus ici et lors des discussions qui auront lieu au cours des prochaines semaines, je me dois de dire aussi, en toute franchise, que je suis tenu de représenter non seulement les intérêts des contribuables allemands, mais aussi l'avenir des agriculteurs allemands. Mon programme de réformes intérieures englobe une agriculture moderne et compétitive.

C'est dans ce cadre que se pose, à notre point de vue, le problème. Il en résulte que le Gouvernement fédéral ne sera en mesure d'approuver un règlement du financement dans la phase définitive que quand il aura la certitude que les délibérations sur le problème des excédents, c'est-à-dire sur la réforme des organisations des marchés, seront engagées immédiatement sur la base de perspectives prometteuses, et poursuivies énergiquement. Tous les gouvernements membres doivent inviter leurs représentants au sein du Conseil à accélérer vigoureusement les travaux entamés avec la Commission. A cet égard, la double fonction jouée jusqu'ici par les prix, ne pourra pas être un tabou. Il nous faut aboutir, à temps, à une concrétisation permettant d'évaluer suffisamment tôt les obligations qu'il nous faudra assumer.

Alors seulement le Gouvernement fédéral serait en mesure de recommander aux organes législatifs d'approuver le règlement financier. La nécessité de cette approbation ressort du Règlement 25/62, qui prévoit expressément l'introduction de la procédure, conformément à l'article 201 du Traité instituant la CEE.

Le Parlement allemand n'est pas sans voir une interdépendance entre le financement agricole et l'élargissement. Sous cet aspect, j'ai pris connaissance avec satisfaction de déclarations faites par d'autres

gouvernements par lesquelles ils admettent aussi que le système agricole, y compris le règlement financier, doit rester adaptable, surtout en vue de l'élargissement de la Communauté.

Si nous pouvons nous entendre dans cet esprit, la voie menant à un règlement du financement agricole définitif serait libre. A cet effet, la Commission a soumis au Conseil des propositions qui, prises dans leur ensemble, ont leur importance particulière. Mais aucun de nous ne saurait ignorer que nous serons encore, au cours des prochaines semaines et des prochains mois, confrontés avec telle ou telle décision très dure.

## IX

A ces exposés relatifs à la position de mon Gouvernement, je voudrais encore ajouter simplement que nous devons choisir entre un pas courageux vers l'avant et une crise dangereuse.

Je ne dis rien d'autre ici que chez moi: les peuples d'Europe attendent impatiemment des hommes d'Etat qu'ils joignent à la logique de l'Histoire la volonté de réussir. L'Europe a besoin de notre réussite.

Si j'attire encore une fois l'attention sur la jeune génération, c'est pour vous dire que le Gouvernement fédéral souhaite la création d'un Office européen pour la jeunesse. A cet égard, nous nous sentons encouragés par les expériences, très bonnes dans leur ensemble, que nous avons faites avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse.

Sur le plan de la politique mondiale, notre Communauté en voie de consolidation et d'élargissement devrait poursuivre un double but. En unissant ses ressources, elle doit mettre l'Europe en mesure de s'affirmer dans le domaine économique, scientifique et technique à côté des superpuissances et de conserver ainsi sa personnalité. Elle doit, en même temps, permettre à l'Europe de collaborer énergiquement à la grande tâche qui se pose de façon de plus en plus urgente aux pays industrialisés, à savoir la politique de développement.

Nous ne saurions mieux servir nos idéaux qui ont pour nom la paix et l'humanité.